



Arcachon
expansion

TOURISME - CONGRÈS - ANIMATION - CULTURE - COMMERCE

BASSIN
D'ARCACHON

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le

ID : 033-439504960-20251208-2025081209-DE

S²LO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'ARCACHON EXPANSION
Lundi 8 décembre 2025**

ETAIENT PRESENTS :

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,
Mr. LUMMEAUX (1^{er} Vice-président),

Mesdames BORDEDEBAT, CASSOT, CAUSSARIEU, FOULON (à partir de la délibération N°9), MAUPILE

Messieurs CAVOLI, FANARA, MARTINERIE, MONS, TREUIL, SEGURA,

A titre consultatif :

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion
Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.
Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel
Mr DISSAUX, Directeur Culture.

ETAIENT EXCUSES :

Mr. SOULIER (2^{ème} Vice-président
Mme MARESCOT (3^{ème} Vice-présidente),

Mesdames LAFONTAINE, DUBROCA, THE

Messieurs BONNIN, DAVID, DELEPAUX, PUJOL, SCAPPAZZONI

A titre consultatif :

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,
Mme MALBRANQUE, Trésorière Principale

Extrait de Délibération N° 2025081209 : TARIFS SPECTACLES ET PARTENARIATS CULTURE**PARTENARIATS****Partenariat avec l'Opéra National de Bordeaux**

Dans le cadre du projet « bordeaux live opéra » Arcachon Expansion diffusera le concert de l'Opéra « **lolanta** » de Tchaïkovski d'une durée d'1h30 (sans entracte), il sera retransmis en direct à l'Auditorium du MA.AT le **vendredi 14 novembre à 20h**.

Partenariat avec l'Amicale du Pôle de Santé d'Arcachon

Selon la convention de partenariat établie entre les deux parties, le « Tarif réduit » sera accordé aux membres de l'Amicale du Pôle de Santé d'Arcachon pour les spectacles du Festival Cadences et la Saison Culturelle programmée par le théâtre Olympia d'Arcachon sur présentation de leur carte adhèrent.

NOUVEAUX TARIFS ET GRATUITES

En complément de la grille tarifaire précédemment votée par délibération 2025092312, il convient de :

- Proposer un tarif promotionnel à 40€ pour le spectacle hors Abonnement suivant :
 - The Jeff Panacloc Company le dimanche 25 janvier 2026
- Mettre à disposition de l'Ecole de Musique d'Arcachon 20 invitations pour le Salon de Musique organisé le 1^{er} décembre 2025 au Salon d'honneur de l'Hotel de Ville d'Arcachon.

Cette délibération n'appelant aucune observation, **M FOULON**, demande au conseil d'administration de bien vouloir :

- APPROUVER le partenariat et tarifs tels que présentés
- AUTORISER Madame la Directrice Générale à mettre en place l'organisation nécessaire à l'exécution de cette délibération
- AUTORISER Madame La Directrice Générale à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°9 concernant les tarifs spectacles et partenariats culture.

Frédérique DUGENY
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le lundi 8 décembre 2025
Yves FOULON
Président de la Régie Arcachon Expansion



CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE :

AMICALE DU POLE DE SANTE D'ARCACHON (PSA)

Pôle de Santé d'Arcachon, Amicale du Personnel

Représentée par Madame CLAUDIO Marianne sa Présidente

Dont le siège est sis Avenue Jean Hameau CS 11001 33164 La Teste de Buch Cedex

Numéro d'inscription en Préfecture : W336006897

Tél : 06 78 33 35 19 Mail : amicale.psa@gmail.com

ET :

LE THEATRE OLYMPIA, SCENE CONVENTIONNÉE D'ARCACHON

Représenté par ARCACHON EXPANSION, prise en la personne de Madame Frédérique DUGENY, en sa qualité de Directrice Générale et en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration de la régie en date du 15 décembre 2020, et de Monsieur Benoît DISSAUX, en sa qualité de Directeur de la Culture et du Théâtre Olympia, Scène conventionnée d'intérêt National.

Dont le siège est sis 6 Boulevard Veyrier Montagnères BP 151, 33120 Arcachon

Téléphone : 05 56 22 01 17 Courriel : david.rodrigo@arcachon.com

N° SIRET : 439 504 960 000 14 Code APE : 9004Z

N°TVA intracommunautaire : FR 03 439 504 960

Licences spectacle : PLATESV-D-2021-003795/PLATESV-D-2021-003282 /
PLATESV-D-2021-003283

LE THEATRE OLYMPIA s'engage à proposer le tarif réduit à l'ensemble d'adhérents de l'association sur présentation d'un justificatif à jour pour la période concernant chaque saison en cours.

LE THEATRE OLYMPIA s'engage à donner à l'AMICALE DU POLE DE SANTE D'ARCACHON (PSA) les informations relatives aux spectacles sur simple demande et à proposer les tarifs selon la grille tarifaire qui sera publié chaque année sur la plaquette de la saison culturelle du théâtre Olympia et sur celle du Festival Cadences.

L'AMICALE DU POLE DE SANTE D'ARCACHON (PSA) s'engage à établir un suivi des activités et des rencontres qui pourront être organisés avec le THEATRE OLYMPIA.

L'AMICALE DU POLE DE SANTE D'ARCACHON (PSA) s'engage à informer ses divers partenaires de l'activité du THEATRE OLYMPIA et à le valoriser sur son site, les réseaux sociaux, ses catalogues et ses éléments de communication.

En cas de besoin, L'AMICALE DU POLE DE SANTE D'ARCACHON (PSA) et LE THEATRE OLYMPIA pourront convenir de modifier la présente convention par voie d'avenant.

La présente convention est tacitement reconductible. La poursuite de la convention se fait aux mêmes conditions que celles qui ont été arrêtées lors de la signature de la présente convention. Elle pourra faire l'objet d'une résiliation, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée 1 mois, au moins, avant le terme souhaité.

En cas de manquement à leurs obligations de l'une des parties, notamment en cas de non-respect des stipulations de la présente convention, cette dernière pourra être résiliée, sans indemnité, par décision motivée, après mise en demeure adressée à la partie défaillante par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet pendant une durée de 10 jours et après que cette dernière ait été mise en mesure de présenter ses observations.

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties ès qualité élisent domicile aux adresses mentionnées en tête des présentes.

En cas de litige, les parties privilégieront la recherche d'une solution amiable. Toutes les notifications et significations seront réputées régulièrement faites aux domiciles élus. A défaut de solution amiable, les parties se tourneront vers le Tribunal Administratif de BORDEAUX (9, Rue Tastet - CS 21490 - 33063 BORDEAUX CEDEX).

La présente convention est dispensée de la formalité d'enregistrement.

Fait en deux exemplaires à Arcachon, le 30/10/2025

Marianne CLAUDIO

Frédérique DUGENY

Benoît DISSAUX